

Monsieur le Maire, cher Frédéric,

Monsieur le Président de la Région, cher François,

Mesdames et Messieurs les maires, mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux d'être présent parmi vous à l'occasion de ce premier forum des Maires de la Région et je tiens à vous remercier, cher François, de m'avoir associé à cet événement.

Il est l'occasion de reconnaître et de rappeler l'importance de l'engagement des maires en première ligne, au service de nos concitoyens, à travers les nombreux projets qu'ils portent.

Dans cette mission de proximité, vous le savez mes chers collègues, vous pouvez compter sur le soutien de l'Association des Maires qui n'a de cesse de porter votre voix, de relayer vos demandes et souvent vos difficultés rencontrées, dans un contexte d'inflation normative toujours plus contraignant.

Nous espérons, cher François, que votre démarche permettra aux maires de mieux connaître les politiques portées par la Région et de faciliter l'écoute et le dialogue pour accompagner au mieux les projets de nos communes.

Le dialogue, nous devons le renouer au plus près des communes, et je pense tout particulièrement à l'un de nos sujets de préoccupation majeure qui est celui de la mise en œuvre de la loi ZAN. Nous partageons tous ici un objectif commun : celui de préserver nos sols, nos espaces naturels, et notre biodiversité. Mais je dois exprimer, au nom des maires de nos communes, notre profond désaccord avec la méthode actuellement employée.

Certes une concertation très large a été menée par la Région mais dont le résultat ne reflète pas les avis exprimés dans les territoires.

La Région se félicite d'avoir recueilli 64 % d'avis favorables dans le cadre des consultations sur le projet de modification du SRADDET. Permettez-moi de nuancer ce constat.

D'abord, il est surprenant de constater que l'avis de certaines communautés de communes, telles que la Communauté de communes des Loges, n'a pas été pris en compte, bien que celle-ci ait été sollicitée.

De plus, vous avez comptabilisé les avis « favorables avec réserves » comme de simples avis favorables.

Et enfin, rappelons que dans le Département du Loiret : 13 avis sur 14 sont défavorables.

Cela nous amène à un constat clair : malgré les efforts de concertation, le projet dans sa forme actuelle ne recueille pas l'adhésion des maires.

Les élus locaux, notamment en milieu rural, sont unanimes : si la sobriété foncière est une ambition partagée, le cadre actuel du ZAN, avec sa complexité et ses délais trop contraints, est inadapté à nos réalités locales. Le mode de calcul des surfaces artificialisées pénalise les communes qui, pourtant, ont déjà fourni des efforts significatifs en matière d'aménagement. Le sentiment d'injustice est fort, notamment pour les communes qui aspirent à un développement économique et démographique maîtrisé.

Nous faisons face à un dilemme : d'un côté, l'État nous impose des objectifs ambitieux sans pour autant nous fournir les moyens techniques et financiers pour les atteindre, et de l'autre, la Région et d'autres acteurs interviennent de manière décisive dans la répartition de nos surfaces urbanisables, **dont la décision finale doit appartenir aux maires.**

En effet, avec la réserve mutualisée régionale, ce ne sont plus les maires qui sont décisionnaires, ce qui fragilise l'autonomie de nos communes dans la gestion de leur propre aménagement. Ce n'est plus tolérable !

Face à ces blocages, nous appelons à une nouvelle méthodologie. Les résultats de l'enquête menée par l'Association des Maires de France sont édifiants et, pour beaucoup, les délais d'application sont tout simplement irréalistes. De plus, une large majorité d'entre eux souligne la nécessité d'une clarification des objectifs et d'une simplification des procédures.

Ainsi, nous demandons la suspension des obligations actuelles jusqu'à ce qu'une méthode plus adaptée soit définie.

Il est essentiel de réintroduire de la souplesse dans la mise en œuvre de ce dispositif, notamment en revoyant les échéances de 2030, et travailler sur un autre mécanisme de lutte contre l'artificialisation des sols qui prenne en compte la capacité contributive réelle des communes.

Nous sollicitons également un accompagnement plus substantiel de l'État. L'absence d'ingénierie et d'outils de mesure adéquats et la complexité du dispositif rendent cette transition encore plus difficile.

Nous ne demandons pas une dérogation aux objectifs environnementaux, **mais simplement de retrouver notre capacité d'agir et des moyens réalistes pour atteindre ces objectifs**, en tenant compte des spécificités et des besoins de chaque territoire.

Il est indispensable que les communes, qu'elles soient urbaines ou rurales, puissent être pleinement associées aux décisions qui concernent leur avenir. Le sentiment actuel est que les petites communes se sentent ignorées, voire sacrifiées, dans des politiques décidées à un niveau trop éloigné de leurs préoccupations.

Il est aujourd'hui nécessaire d'opérer un changement radical : toute l'organisation des politiques publiques doit partir de l'échelon le plus proche du citoyen, à savoir celui des communes.

Conclusion

Monsieur le Président, comme l'a si bien dit le Premier ministre hier, « ***nous devons faire évoluer de manière pragmatique et différenciée la réglementation « zéro artificialisation nette » pour répondre aux besoins essentiels de l'industrie et du logement*** ». Il est temps, en effet, de revoir la copie. Les élus locaux sont prêts à contribuer à la lutte contre l'artificialisation des sols, mais pas à n'importe quel prix, et certainement pas dans le cadre vertical et inadapté qui nous est aujourd'hui imposé. Nous demandons que nos réalités locales soient enfin prises en compte dans la définition des politiques publiques. Si la préservation de nos sols est une priorité, elle doit se faire avec, et non contre, les territoires.

Je vous remercie.